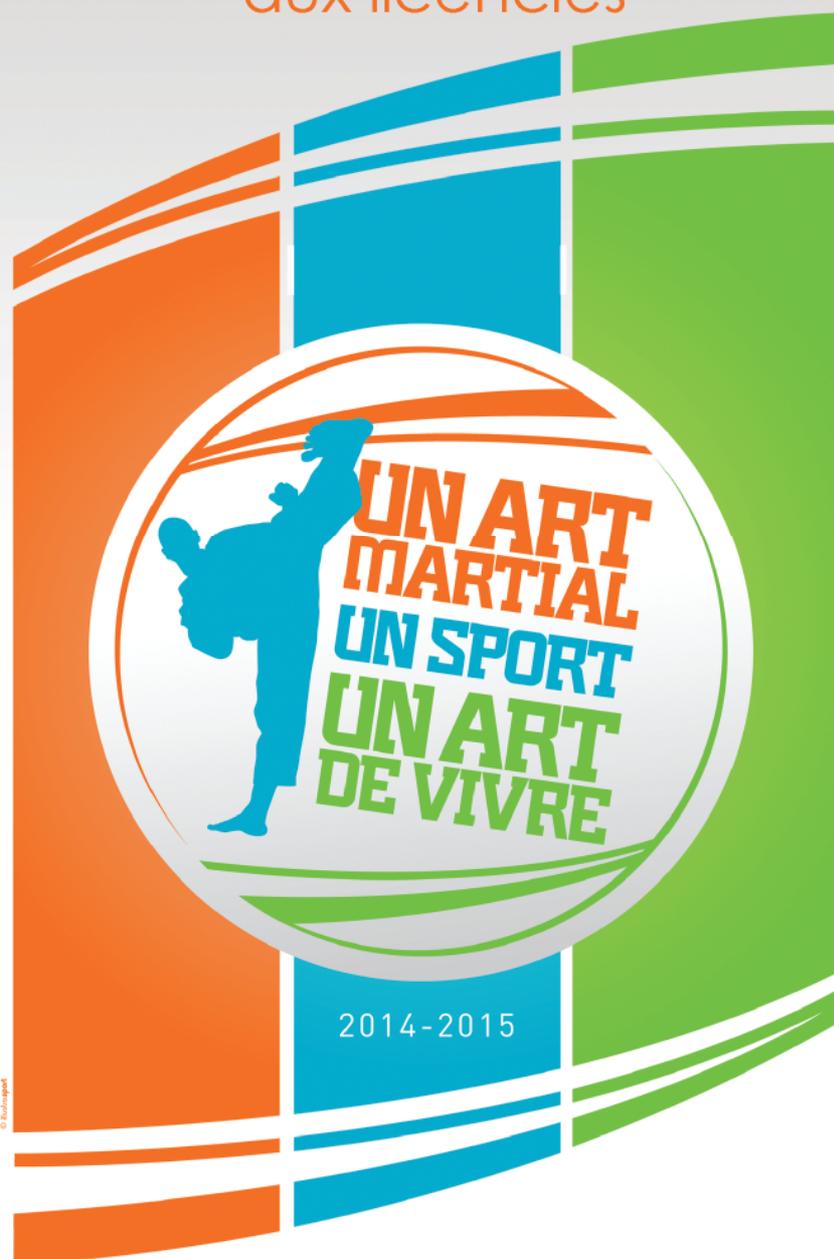


# INFORMATIONS ASSURANCES 2014-2015

## aux licenciés



Si lors de votre demande de licence vous avez choisi d'adhérer à l'assurance « **GARANTIES DE BASE ACCIDENTS CORPORELS** » proposée par la FFKDA, consultez sur [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr) toutes les conditions relatives à :

- votre assurance « Responsabilité civile »
- votre assurance « Individuelle accident »

En souscrivant aux « **OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FFKDA** », vous obtiendrez des garanties supplémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport.



**Suivez toute l'actualité fédérale sur : [WWW.FFKARATE.FR](http://WWW.FFKARATE.FR)**

Les compétitions, les stages, les grades, les formations, la réglementation, ... mais aussi votre magazine « Officiel Karaté » et toutes les vidéos de la « Web TV fédérale » !